



Compte-rendu de la réunion du
Vendredi 20 novembre 2009 à 20 h 30

Le vingt novembre deux mil neuf, onze membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie en séance ordinaire à vingt heures et trente minutes sous la présidence de Monsieur Hervé LEFEVRE, Maire.

Etaient présents : MM. Lefèvre, Lommer, Amant, M^{me} Allier, M. Kohli, M^{mes} Gallois, Bouychou, M. Monge, M^{me} Dufresnoy, M. Chéron et M^{me} Chardon.

Etaient absents : M. Philippe, Strémon et M^{me} Mancini.

Pouvoir : M. Philippe à M. Amant et M. Strémon à M. Lefèvre.

Monsieur Christophe AMANT est nommé Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe les élus qu'en date du 19 octobre 2009, Madame Marie-Claude BUSCH a fait parvenir une lettre de démission en tant que conseiller municipal et membre du CCAS.

I / Dossier de subvention pour les travaux de réhabilitation de la salle socioculturelle :
A / subvention auprès du Département

Monsieur le Maire expose au conseil qu'il convient d'engager les travaux de mise aux normes de la salle socioculturelle.

A cet effet, il convient de solliciter l'inscription de ces travaux sur un programme d'investissement subventionné de l'année 2010 auprès du Conseil Général de l'Oise.

Le plan de financement des travaux serait le suivant :

- subvention du Département (43 % + 10 % sur 662 516,40 HT)	: 351 133,70 €
(Taux communal bonifié de 10 % pour travaux de réhabilitation en faveur de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite)	
- emprunt ou fonds libres	: 311 382,70 €
TOTAL HT	: 662 516,40 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- approuve la contexture des travaux à réaliser en 2010 telle que définie ci-dessus,
- adopte le financement proposé ci-dessus,
- sollicite à cet effet une subvention auprès du Conseil Général de l'Oise, au moins égale à celle mentionnée au plan de financement,
- prend l'engagement de réaliser les travaux si la subvention sollicitée est accordée.

10 conseillers sont « Pour »

1 conseiller est « contre » - M. CHERON

Madame DUFRESNOY et Monsieur MONGE ne souhaitent pas participer à ce vote et laissent la responsabilité du vote au conseil municipal.

B / subvention au titre de la DGE

Monsieur le Maire expose au conseil qu'il convient d'engager les travaux de mise aux normes de la salle socioculturelle.

A cet effet, il convient de solliciter l'inscription de ces travaux sur un programme d'investissement subventionné de l'année 2010 au titre de la Dotation Globale d'Equipement (DGE).

Le plan de financement des travaux serait le suivant :

DGE (45 % + 10 % de 150 000 €HT)	: 82 500,00 €
Commune (emprunt ou fonds propres)	: 228 882,70 €
Subvention sollicitée auprès du Département	: 351 133,70 €
TOTAL HT	: 662 516,40 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

- approuve la contenance des travaux à réaliser en 2010 telle que définie ci-dessus
- adopte le financement proposé ci-dessus
- sollicite à cet effet une subvention au titre de la Dotation Globale d'Equipement (DGE) au taux de 45 % majoré de 10 % du fait de l'implantation de la salle dans le périmètre de protection de l'Eglise et de la mise aux normes visant à faciliter l'accessibilité du bâtiment aux personnes à mobilité réduite
- prend l'engagement de réaliser les travaux si la subvention sollicitée est accordée

10 conseillers sont « Pour »

1 conseiller est « contre » - M. CHERON

Madame DUFRESNOY et Monsieur MONGE ne souhaitent pas participer à ce vote et laissent la responsabilité du vote au conseil municipal.

II / Séjour scolaire : modification de la précédente décision

Le Conseil Municipal délibère et vote pour modifier la décision du 26 juin 2009 relative au séjour scolaire. A ce jour, 20 élèves sont inscrits pour ce séjour, ce qui modifie le prix de base et les échéances initialement calculés pour 22 élèves inscrits.

Le prix du séjour est fixé à 5 212 €(subvention départementale déduite) pour 20 élèves.

La commune prend en charge 50 % du séjour pour les enfants domiciliés à Jouy sous Thelle, soit la somme de 130,30 €par enfant ; l'autre partie étant à la charge des parents.

Afin de faciliter les paiements, le Conseil Municipal délibère et vote pour accepter que la part à charge des parents soit échelonnée de novembre 2009 à mars 2010 inclus pour un montant de 21,50 €et le solde en avril 2010.

Pour les enfants « hors commune », le séjour est à la charge totale des parents, soit la somme de 260,60 €par enfant. Des paiements échelonnés seront également proposés de novembre 2009 à mars 2010 inclus pour un montant de 43 €et le solde en avril 2010.

13 conseillers sont « Pour »

III / Emprunt DEXIA : passage en taux fixe

Etant donné que le taux EURIBOR est bas, le Conseil Municipal délibère et vote pour reporter la décision d'un passage en taux fixe jusqu'en Septembre 2010.

13 conseillers sont « Pour »

IV / Aménagement de la sécurité routière : engagement d'un bureau d'études

La commission de voirie a sollicité d'autres études sur l'aménagement de la sécurité routière et sur les bureaux d'études, par conséquent, le **Conseil Municipal délibère et vote pour reporter** la décision ultérieurement.

13 conseillers sont « Pour »

V / ATESAT

Les missions proposées au titre de l'ATESAT, Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire ne sont plus intéressantes pour la Commune, le **Conseil Municipal délibère et vote** pour ne pas souscrire à ce service (échéance au 15/12/2009).

*12 conseillers sont « Pour »
1 conseiller s'abstient – M. MONGE*

VI / Nomination d'un délégué au sein du CCAS

Sur proposition, le **Conseil Municipal délibère et vote** pour nommer Madame Florence GALLOIS (seule candidate) en tant que déléguée au sein du Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS).

12 conseillers sont « Pour »

Madame GALLOIS ne participe pas à ce vote étant candidate.

VII / Nomination d'un délégué suppléant au Comité Incendie

Sur proposition, le **Conseil Municipal délibère et vote** pour nommer Monsieur René STREMON (seul candidat) en tant que délégué suppléant au sein du Comité Incendie.

13 conseillers sont « Pour »

VIII / Destitution d'un délégué titulaire au sein de la CCVT

Monsieur le Maire informe que le Conseil Municipal que Monsieur Maurice MONGE a été nommé par le Conseil Municipal en tant que délégué titulaire à la CCVT. Les fonctions ne sont pas remplies correctement pour le bon fonctionnement de la Commune :

- aucun rapport n'est communiqué aux élus sur les décisions prises au sein de la CCVT,
- des décisions engageant la commune sont prises directement sans avis préalable du conseil municipal,
- les votes pris à la CCVT sont à l'encontre des avancées car bien majoritairement contre les projets et décisions présentées.

De ce fait, je demande au conseil municipal que Monsieur Maurice MONGE soit déchu de sa fonction en tant que délégué titulaire de la CCVT.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a obligation de se prononcer, en faveur ou en défaveur, du remplacement des membres du conseil municipal pour siéger au sein d'organismes extérieurs, notamment selon l'article L.2122-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire propose que ce vote se déroule à bulletin secret et la majorité approuve.

- Le **Conseil Municipal délibère et vote** pour que Monsieur Maurice MONGE soit déchu en tant que délégué titulaire à la Communauté de Communes du Vexin Thelle (CCVT), pour le bon fonctionnement de la Commune et selon le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-25.

*9 conseillers sont « Pour »
3 conseillers sont « Contre »
1 conseiller s'abstient*

IX / Nomination des délégués au sein de la CCVT

Monsieur le Maire propose que ce vote se déroule à bulletin secret et la majorité approuve.

Le **Conseil Municipal délibère et vote** pour nommer un délégué titulaire au sein de la CCVT.
Sont candidats, Monsieur Maurice MONGE et Monsieur René STREMON.

Au dépouillement des bulletins :

Monsieur MONGE Maurice : 3 voix

Monsieur STREMON René : 10 voix

Monsieur René STREMON est désigné délégué titulaire de la CCVT.

Puis, le **Conseil Municipal délibère et vote** pour désigner un délégué suppléant à la CCVT.

Est seule candidate : Madame Florence GALLOIS

Au dépouillement des bulletins :

Madame GALLOIS Florence : 12 voix « Pour » et 1 « Contre »

Madame Florence GALLOIS est désignée déléguée suppléante à la CCVT.

La séance est levée 22 h 10.

**Le 24 novembre 2009
Le Maire, Hervé LEFEVRE
Et son Conseil Municipal**

Rappel

1 / L'utilisation d'engin à moteur est réglementée par arrêté du Maire en date du 26 août 1998. Veuillez donc respecter les jours et horaires pour utiliser les engins à moteur (tondeuse, tronçonneuse ...) :

- o **jours ouvrables et samedi de 8 h à 12 heures et de 14 h à 19 heures**
- o **dimanches et jours fériés de 9 h 30 à 13 heures.**

2 / Les haies doivent être entretenues régulièrement et à hauteur légale (2,50 mètres), que celles-ci soient situées sur la voie publique ou en limite de propriété. Il est conseillé d'effectuer cette taille chaque fois que nécessaire. Pensez aux riverains, aux automobilistes et aux piétons qui peuvent avoir un accident à cause de votre irrégularité !

3 / Les cartes nationales d'identité :

- gratuites pour les 1^{ères} demandes et renouvellement de la carte sécurisée sur présentation
- payantes (25 € en timbres fiscaux) pour le renouvellement suite à une perte ou vol ou en cas de non présentation de l'ancienne carte sécurisée
- 2 photos d'identité récentes (de préférence chez le photographe), copie intégral de l'acte de naissance, justificatif de domicile récent
- dossier à retirer et à rendre personnellement en Mairie

4 / Les passeports biométriques doivent être faits directement dans une Mairie du canton ou de l'arrondissement. Il est recommandé de téléphoner soit à Chaumont en Vexin, Beauvais ou Auneuil pour de plus amples renseignements sur les pièces à fournir.

Avis

En raison des risques de pandémie grippale, le traditionnel repas de Noël pour les enfants scolarisés ne sera pas organisé en cette fin d'année 2009.

Les personnes nouvellement domiciliées à Jouy sous Thelle sont priées de se faire connaître à la Mairie, durant les permanences. Pour cela, veuillez apporter votre livret de famille et un justificatif de domicile.

La Commission des Fêtes passera - fin décembre en soirée – dans le village afin de sélectionner les maisons les mieux décorées (visibles depuis le domaine public) pour ensuite récompenser vos talents.

L'Arbre de Noël est prévu le dimanche 20 décembre 2009 à 14 h 30 à la salle des fêtes.

La distribution des colis de Noël – aux Anciens – est prévue le samedi 12 décembre 2009 à partir de 10 heures.

Les jeunes gens qui auront 16 ans d'ici le 31 décembre doivent se faire inscrire sur la liste de **recensement militaire** dès leur anniversaire. C'est une démarche obligatoire pour pouvoir passer divers examens, concours, permis de conduire... Le livret de famille est nécessaire pour ce recensement.

Les personnes nouvellement domiciliées à Jouy sous Thelle ont la possibilité de se faire inscrire sur la **liste électorale entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre**. Veuillez passer durant les permanences de la Mairie avec votre carte d'identité, un justificatif de domicile et votre ancienne carte d'électeur.

Dernier jour de distribution des **conteneurs à verre** le samedi 28 novembre 2009, de 10h00 à 13h00 au local technique de la rue Marinet (justificatif de domicile exigé).